REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIC-FEZENSAC Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/218

Objet : Travaux de tirage de câble optique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par SPIE CITY NETWORKS en vue d'occuper le domaine public rue Lebbé Frères, rue Victor Hugo, Chemin de ronde, rue du Mas Vieux, rue Jean-Joseph Gimat de Sorbadères dans le cadre de travaux de tirage de câble optique pour la période du 24/11/2025 au 05/12/2025.

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

<u>Article 1</u>: SPIE CITY NETWORKS est autorisé à occuper le domaine public rue Lebbé Frères, rue Victor Hugo, Chemin de ronde, rue du Mas Vieux, rue Jean-Joseph Gimat de Sorbadères dans le cadre de travaux de tirage de câble optique pour la période du 24/11/2025 au 05/12/2025.

<u>Article 2</u>: Durant les travaux, la circulation des véhicules sera maintenue en permanence et réglée par alternat manuel au moyen de panneaux K10.

<u>Article 3</u>: La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 5</u>: La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 10 novembre 2025

Le Maire Barbara NETO